



MAIRIE DE FUMEL Marchés Publics

Tél. : 05 53 49 59 66
Mail : marche.public@mairiefumel.fr

DECISION DU MAIRE N° 20DC2024

**OBJET : Travaux d'aménagement dans les bâtiments communaux et scolaires
au titre de l'année 2024**

Lot n° 6 Serrurerie métallerie : complément d'information budgétaire

LE MAIRE DE FUMEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article **L 2122.22,**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **25 mai 2020** déléguant notamment au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs suivants :

« 4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et d'accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la décision du Maire n° **11DC2024** en date du **4 juillet 2024** concernant la passation d'un marché de travaux passé selon la procédure adaptée en application de articles R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique pour l'aménagement dans les bâtiments communaux et scolaires au titre de l'année 2024, lot n° 1 Bardage extérieur, lot n° 2 Charpente couverture, lot n° 3 Menuiseries aluminium, lot n° 5 Taille de pierres, lot n° 6 Serrurerie métallerie, lot n° 7 Peinture, lot n° 8 Plâtrerie, lot n° 9 Etanchéité, lot n° 10 Démolition d'un montant total de **83 808,35 € HT** soit **100 570,02 € TTC**

Vu la décision du Maire n° **13DC2024** en date du **19 juillet 2024** concernant l'approbation de l'avenant n° 1 au lot n° 6 « Serrurerie/Métallerie » afin de prendre en compte des travaux supplémentaires devenus nécessaires à ceux initialement prévus d'un montant de 4 555,60 € HT soit un nouveau montant total général du marché de **88 363,95 € HT** soit **106 036,74 € TTC**

AR Prefecture

047-214701062-20241007-20DC2024-AU
Reçu le 07/10/2024
Publié le 07/10/2024

Vu la décision du Maire n° **15DC2024** en date du **29 juillet 2024** concernant la passation d'un marché de travaux passé selon la procédure adaptée en application de articles R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique pour l'aménagement dans les bâtiments communaux et scolaires au titre de l'année 2024, lot n° 4 « Maçonnerie/Gros-œuvre d'un montant de **38 516,00 € HT** soit **46 219,20 € TTC** soit un nouveau montant total général du marché de **126 879,95 € HT** soit **152 255,94 € TTC**

Considérant qu'il y a lieu de compléter l'article 2 de la décision n° **11DC2024** en date du **4 juillet 2024** par l'article et le programme budgétaire (2151-539)

D E C I D E

1°) DE COMPLETER l'article 2 de la décision n° **11DC2024** par l'article et le programme budgétaire 2151-539.

2°) DE RAPPELER que le paiement par acompte pourra être accepté en fonction de l'état d'avancement des travaux.

3°) DE DIRE que la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion, qu'elle sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Fumel le 7 octobre 2024

Pour le Maire,



Marie-Lou TALET

1ère Adjointe

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 07/10/2024

Télétransmission le 07/10/2024